



Monsieur Ludovic COURBE
Secrétaire du syndicat CGT
FPT Bourbon-Lancy

à

Monsieur Pietro ZANINI
Directeur des Ressources Humaines
Avenue Puzenat
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, mardi 14 février 2012

Objet : Retards.

Monsieur,

Suite aux conditions climatiques de ce jour, nous vous demandons de prendre en charge la perte de salaire pour les salariés arrivés en retard.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le syndicat CGT
Le secrétaire
Ludovic COURBE

Copie : M. Giovanni BRUNETTI, Directeur d'Etablissement FPT
Mme Murielle MIRANDA, Responsable Administration du Personnel



Monsieur Le Secrétaire
Syndicat CGT

Bourbon-Lancy, le 24 février 2012

Objet : courrier du 14 février – retards

Nos réf : PZ.12. 75

Monsieur,

Comme évoqué lors du dernier Comité d'Etablissement du 23 février, les retards pour la nuit du 13 février ainsi que pour le poste du matin et de la normale le 14 février, au motif de l'état d'enneigement des routes, seront exceptionnellement pris en charge par l'entreprise dans la limite de 30 minutes.

Cordialement,

Monsieur Pietro ZANINI
Directeur des Ressources Humaines